



PROCES -VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 07 avril 2021 (distanciel)

L'an deux mille vingt et un, le 7 avril, se sont réunis en visioconférence, organisée par le Président depuis la mairie de PRUDHOMAT, les délégués du comité syndical, dûment convoqués.

Secrétaire de séance : Monsieur LAVERGNE-AZARD Loïc

Date de la convocation : 26 mars 2021

Présents : 13

ARAQUE Fausto, AUBRUN Jeannine, AYROLES Francis, BES Didier, CESANO Lionel, DA FONSECA Thierry, LAVERGNE AZARD Loïc, LEROUX Michel, NAYRAC Jean-Luc, PEIRANI Patrick, RANOUIL Philippe, TEULIERE Jean-Michel, THEBAUD Michel

Absents excusés ayant donné pouvoir : 1

MEILHAC Sébastien à TEULIERE Jean-Michel

Absents dont excusés : 8

BERTHOUMIEU Marie, BOUCHEZ Murielle, CANCHES Michel, DELANDE Claire, FOCHE Jean-Claude, JAUZAC Catherine, LEYGNAC Jean-Claude, PEYRICAL René

Chaque membre du comité syndical, à l'appel de son nom a voté.

Agents présents :

LAROUSSE Audrey, Directrice technique, PETIT Valérie, Directrice administrative.

ORDRE DU JOUR

Désignation d'un/e secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal du comité syndical du 24 mars 2021

A / ADMINISTRATION GENERALE

Point 1 - Délibération n° 20210407-01 - Sollicitation d'aides financières : Appel à projet Restauration des zones humides

Point 2 - Délibération n° 20210407-02 - Achat parcelle Zone Humide du Castagné

Point 3 - Délibération n° 20210407-03 - Financement des points d'abreuvement

Point 4 - Délibération n° 20210407-04 - Lancement Déclaration d'Intérêt Général – Plan Pluriannuel de Gestion Mamoul

B / FINANCES

Point 5 - Délibération n° 20210407-05 - Compte de gestion 2020 SMDMCA

Point 5 - Délibération n° 20210407-06 - Compte de gestion 2020 Marais de Bonnefont

Point 6 - Délibération n° 20210407-07 - Compte administratif 2020 SMDMCA

Point 6 - Délibération n° 20210407-08 - Compte administratif 2020 Marais de Bonnefont

Point 7 - Délibération n° 20210407-09 - Affectation des résultats Marais de Bonnefont

Point 8 - Délibération n° 20210407-10 - Budget primitif 2021 SMDMCA

Point 8 - Délibération n° 20210407-11 - Budget primitif 2021 Marais de Bonnefont

Point 9 - Emprunt pour opérations sur le territoire CC CAUVALDOR (ajourné)

C / DIVERS

Point 10 - Bilan des actions du 1er trimestre 2021

Point 11 - Appel à Projets « Continuités écologiques en Nouvelle Aquitaine (NA)

Monsieur AYROLES Francis, ouvre la séance à 18 heures et fait l'appel afin de noter sur la feuille de présence les noms des élus ; en effet, en raison des nouvelles directives nationales aucune réunion de plus de 6 personnes ne peut avoir lieu donc cette séance a lieu en visioconférence.

Il énonce ensuite les pouvoirs et constate que le quorum est atteint.

Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Président invite l'assemblée à désigner en son sein un secrétaire de séance. Monsieur LAVERGNE AZARD Loïc accepte. Accord de l'assemblée à l'unanimité.

Il demande l'accord des délégués pour rajout à l'ordre du jour du point suivant : *Financement actions 2021* et ce afin de solliciter les différents partenaires financiers ; il précise que le programme d'actions est conforme à la proposition du budget examiné lors de cette séance.

Approbation de l'assemblée à l'unanimité pour rajout de ce point qui sera examiné en fin de séance.

Approbation du procès-verbal du comité syndical du 24 mars 2021.

Approbation de l'assemblée à la majorité.

A / ADMINISTRATION GENERALE

Point 1 - Délibération n° 20210407-01 - Sollicitation d'aides financières : Appel à projet Restauration des zones humides

A la demande de Monsieur le Président, Monsieur CESANO Lionel informe l'assemblée que 20 zones humides ont été identifiées sur le territoire du syndicat représentant différents types de zones humides (prairies agricoles, peupleraies, plan d'eau, tourbières, etc.).

Il rappelle que le syndicat a répondu à un appel à projet « Restauration des zones humides de têtes de bassins versants » lancée par l'Entente pour l'Eau du bassin Adour Garonne, en septembre 2020. Cette candidature a été retenue en totalité pour bénéficier d'un taux d'aide à 80% réparti entre l'Agence de l'Eau Adour Garonne (40%) et la Région Occitanie (40%).

Une première phase concernant 10 sites est prévue pour la période 2021-2022. Ces sites sont répartis sur les bassins versants de la Cère (1 site), du Mamoul (3 sites), de la Bave (3 sites), de la Tourmente (2 sites) et de l'Ouyse (1 site).

Bassin-versant	Commune	ZH	Total € TTC
Ouyse	ANGLARS	Anglars	26 966 €
Tourmente	CAZILLAC	Murel	18 518 €
Tourmente	CAVAGNAC	Aubiac	12 240 €
Mamoul	TEYSSIEU	Mourèze Ouest	101 495 €
Mamoul	TEYSSIEU	Mourèze Sud	24 062 €
Mamoul	SOUSCEYRAC-EN-QUERCY	Benne	11 760 €
Bave	LEYME	Bouscaillous	18 960 €
Bave	SENAILLAC-LATRONQUIERE	Lascanals	16 934 €
Bave	LABASTIDE DU HAUT-MONT / LAURESSES	Malbouyssou	87 071 €
Cère	CALVIAC	Le Castagné	40 500 €
		TOTAL	358 507 €

Le chiffrage des actions sur ces 10 premières zones humides prévoit des travaux (réduction de drainage, réouverture de la végétation, effacement de plan d'eau, etc.).

Une seconde phase concernera les 10 autres zones humides dont les dossiers sont moins avancés à ce jour.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le comité syndical à l'unanimité,

- entérine sa proposition, à savoir le dépôt des dossiers de demande de subvention pour les sites énumérés ci-dessus ;
- l'autorise à signer tous les documents nécessaires pour la mise en œuvre de cette décision.

Point 2 - Délibération n° 20210407-02 - Acquisition Terrains : Zone Humide du Castagné

Monsieur le Président rappelle les travaux réalisés sur la zone humide du Castagné, Commune de SOUSCEYRAC EN QUERCY : travaux de neutralisation de drainage, mise en place d'une gestion par pâturage de bovins et suivi scientifique ambitieux.

Cette restauration de zone humide a été récompensée par le prix national du génie écologique 2020 ; ce prix met en valeur la méthodologie novatrice des travaux, l'effort mis sur les suivis, la réussite du multi-partenariat ainsi que les résultats très positifs.

Cette zone humide du Castagné est une tourbière située sur le bassin versant de la Cère, sur des parcelles appartenant au Ministère de l'Agriculture et gérée par l'ONF. Les actions de restauration ont été réalisées grâce à une convention de partenariat entre le SMDMCA et l'ONF, et le pâturage fait l'objet d'une mise à disposition des parcelles par l'ONF renouvelable chaque année.

Dès 2019, une proposition d'achat de ces parcelles par la CC CAUVALDOR a été faite par l'ONF, acquisition qui permettrait de pérenniser l'action sur ce site ; une convention de pâturage sur une durée plus conséquente (5 ans ou plus) pourrait être actée avec l'agriculteur.

A ce jour, l'estimation est de 29 000,00 euros hors frais de notaire. Cette acquisition foncière de 12 ha 57 a 01 ca pourrait être accompagnée par l'AEAG et la région Occitanie à hauteur de 80% (frais de notaire + géomètre inclus).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le comité syndical à l'unanimité,

- entérine cette proposition d'acquérir les parcelles sises sur la Commune de SOUSCEYRAC EN QUERCY appartenant à l'Etat (ONF)

N° parcelles	Lieu-dit	Contenance totale	Contenance à acquérir
AS 10	Le Combel Calviac	51 a 28 ca	51 a 28 ca
AS 18	Pré Grand Caviac	8 ha 72 a 80 ca	4 ha 49 a 27 ca
AS 19	Pré Grand Caviac	2 ha 60 a 20 ca	63 a 21 ca
AS 20	Pré Grand Caviac	30 a 70 ca	30 a 70 ca
AS 21	Pré Grand Caviac	1 ha 51 a 90 ca	1 ha 51 a 90 ca
AS 49	Pré de Goutel	41 a 60 ca	41 a 60 ca
AS 50	Pré de Goutel	3 ha 67 a 90 ca	3 ha 27 a 49 ca
AS 56	Pré de Ronces	2 ha 59 a 20 ca	1 ha 41 a 56 ca
TOTAL		20 ha 35 a 58 ca	12 ha 57 a 01 ca

- l'autorise à signer tous les documents nécessaires dont document d'arpentage entre-autre, pour mener à bien cette transaction en l'étude de Maître NEYRAT, notaire à BIARS SUR CERE,
- l'autorise à solliciter les partenaires financiers pour l'obtention des subventions,
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal du syndicat.

Point 3 - Délibération n° 20210407-03 - Accompagnements technique et/ou financier : Points abreuvements.

A la demande de Monsieur le Président, Madame LAROUSSE Audrey présente un dispositif mis en place par la Région Occitanie qui s'inscrit en réponse aux besoins de restauration et de préservation des écosystèmes impactés par les activités agricoles.

Il s'agit d'un appel à projets dans le cadre de du Programme de Développement Rural Midi Pyrénées (PDR MP), relevant de la mesure 4.4.1.: « Investissements non productifs pour la préservation de la biodiversité ». La Région Occitanie, via la mobilisation de fonds FEADER, finance ces opérations à hauteur de 80% de leur montant HT (fournitures et travaux).

Les milieux à enjeux concernés sont les zones humides telles que définies au niveau national (marais, tourbières, landes humides, zones alluviales, prairies humides...) et les zones à objectifs agroenvironnementaux couvertes par des démarches territorialisées validées par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (AEAG) (contrat territorial, plan d'action territorialisé ou PAT, plan pluriannuel de gestion des cours d'eau) sur les terres agricoles.

Monsieur le Président propose d'accompagner les agriculteurs volontaires du territoire dans la mise en œuvre d'actions permettant de limiter les impacts du piétinement du bétail sur les cours d'eau. Il s'agit notamment des travaux permettant :

- Le recul des points d'abreuvement au cours d'eau et la mise en place de dispositifs d'abreuvement déportés,
- La mise en défens des berges du cours d'eau,
- L'aménagement de dispositifs de franchissement du cours d'eau.

Les agriculteurs volontaires ont le choix de répondre à l'appel à projet en tant que particulier, ou bien de participer à une opération groupée sous maîtrise d'ouvrage du SMDMCA.

Dans ce dernier cas, le SMDMCA pourrait participer à hauteur de 10% du montant HT des opérations et ce, quels que soient les autres financeurs. Pour information, cette aide avait été instaurée sur la Communauté de Communes CAUVALDOR par délibération 18-09-2017-011.

Pour les agriculteurs souhaitant s'engager seuls et s'ils le souhaitent, ils pourraient bénéficier d'un accompagnement technique.

Il rappelle que les dossiers de candidature ne seront instruits que sur les territoires où un Plan Pluriannuel de Gestion est validé, ou en cours d'élaboration, sous réserve que l'état d'avancement permette à l'Agence de l'eau de pouvoir apprécier les enjeux de ce territoire (diagnostic finalisé).

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président, le comité syndical à l'unanimité :

- Entérine sa proposition : aide financière de 10 % du montant HT lorsque la maîtrise d'ouvrage est portée par le syndicat, et uniquement aide technique pour les agriculteurs déposant un dossier individuel,
- L'autorise à signer tous les documents nécessaires pour la mise en œuvre de cette décision,
- Précise que les crédits sont inscrits au budget principal 2021.

Point 4 - Délibération n° 20210407-04 - Plan Pluriannuel de Gestion Mamoul : Lancement Déclaration Intérêt Général.

Monsieur le Président expose la nécessité d'élaborer une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) sur le bassin versant du Mamoul pour légitimer l'action du SMDMCA sur ce territoire, notamment dans le cadre du Plan Pluriannuel de Gestion du Mamoul et de ses affluents (PPG). La construction du PPG a débuté avec un diagnostic de terrain des cours d'eau du bassin versant réalisé en régie entre 2017 et 2019. Ce diagnostic a été partagé avec les partenaires techniques et financiers ainsi qu'avec les élus et acteurs locaux, et a permis d'aboutir à une définition concertée des enjeux de ce territoire.

La programmation prévisionnelle du PPG (2021-2030) sera très prochainement proposée et discutée en comité de pilotage du PPG, afin de valider le document définitif faisant l'objet de la DIG.

Cette DIG concerne plusieurs types de travaux :

- Gestion de la végétation et des embâcles
- Entretien et restauration de la ripisylve
- Mise en défens des berges et remontée des points d'abreuvement du bétail au cours d'eau
- Restauration de zones humides
- Restauration de la continuité écologique
- Restauration hydromorphologique des cours d'eau
- Limitation de l'impact des plans d'eau sur la masse d'eau.

Monsieur le Président précise que ce PPG comprend une action innovante : la restauration hydromorphologique d'un tronçon de cours d'eau, c'est-à-dire dans le cas précis le fait de replacer le cours d'eau dans son lit naturel, au point bas. Ce type d'action, menée sur le temps long, a des effets notables sur les périodes sèches et humides du cours d'eau.

La durée de la DIG est de 5 ans à compter de l'approbation du Plan Pluriannuel de Gestion par les services de l'Etat, sur la période 2021-2026.

Elle concerne les communes de Prudhomat, Bretenoux, Belmont-Bretenoux, Frayssinhes, Gagnac-sur-Cère, Latouille-Lentillac, Saint-Michel-Loubéjou, Glanes, Cornac, Teyssieu, Sousceyrac en Quercy, Estal et Saint-Laurent-les-Tours.

Après débats, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- Décide le lancement de cette DIG,
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette démarche.

B / FINANCES

A la demande de Monsieur le Président, Madame PETIT Valérie présente les points suivants relatifs aux finances et précise qu'il y a un budget principal et un budget annexe.

Pour rappel, le compte de gestion et le compte administratif fournissent des informations essentielles sur l'exécution budgétaire de la collectivité et sur sa situation financière et patrimoniale. Le compte administratif est établi par l'ordonnateur, tandis que le compte de gestion est élaboré par le comptable de la collectivité.

Point 5 - Délibération n° 20210407-05 - Approbation compte de gestion 2020 : Budget Principal

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les montants de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celle relative à la journée complémentaire ;

- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conformes par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Point 5 - Délibération n° 20210407-06 - Approbation compte de gestion 2020 : Budget Annexe Aménagement Marais de Bonnefont

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les montants de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celle relative à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Arrivée de Monsieur LEYGNAC Jean-Claude.

Monsieur le Président quitte la salle lors du vote des comptes administratifs.

Point 6 - Délibération n° 20210407-07 - Compte administratif 2020 Budget principal

Le document présenté est transmis en annexe et peut se résumer comme suit

SECTION FONCTIONNEMENT - DEPENSES		Réalisation 2020	
	Libellé	Mutualisée	Territorialisée
011	Charges à caractère général	39 250,16	93 001,88
012	Charges de personnels et frais assimilés	318 380,13	0,00
65	Autres Charges de gestion courante	31 551,59	0,00
66	Charges financières	0,00	6 197,50
67	Charges exceptionnelles	0,00	900,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00
	TOTAL	389 181,88	100 099,38
		489 281,26	

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES		Réalisation 2020	
	Libellé	Mutualisée	Territorialisée
013	Atténuations charges	8 133,76	0,00
74	Dotations / subventions	221 611,05	72 220,30
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1,12
77	Produits exceptionnels	383 569,06	0,00
002	Résultat fonctionnement	0,00	338 110,04
	TOTAL	613 313,87	410 331,46
		1 023 645,33	

SECTION INVESTISSEMENT - DEPENSES		Réalisation 2020	
	Libellé	Mutualisée	Territorialisée
20	Immobilisations incorporelles (ex études/site)	10 393,80	12 374,00
21	Immobilisations corporelles (ex acquisition de biens)	6 274,94	0,00
23	Immobilisations en cours (ex travaux)	0,00	77 543,95
45	Opérations comptes de tiers	0,00	133 560,82
16	Emprunt	0,00	33 333,32
	TOTAL	16 668,74	256 812,09
		273 480,83	

SECTION INVESTISSEMENT - RECETTES		Réalisation 2020	
	Libellé	Mutualisée	Territorialisée
001	Solde d'exécution	0,00	253 993,65
10	Dotations	4 261,74	0,00
13	Subventions (Etat Région AEAG ...)	0,00	87 208,26
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	307 455,91
	TOTAL	4 261,74	648 657,82
		652 919,56	

Vu les travaux du bureau syndical du 17 mars 2021,
Après s'être fait présenter le compte administratif 2020,
Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve le compte administratif 2020 du budget principal lequel peut se résumer comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Résultats reportés		338 110,04		253 993,65
Opérations 2020	489 281,26	685 535,29	273 480,83	398 925,91
TOTAUX	489 281,26	1 023 645,33	273 480,83	652 919,56
Résultats de clôture		534 364,07		379 438,73
Restes à réaliser			194 898,44	225 497,97
TOTAUX CUMULES	489 281,26	1 023 645,33	468 379,27	878 417,53
RESULTATS DEFINITIFS		534 364,07		410 038,26

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs.

Point 6 - Délibération n° 20210407-08 - Compte Administratif 2020 Budget annexe Aménagement Marais de Bonnefont.

Le document présenté est transmis en annexe et peut se résumer comme suit :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES	Réalisation 2020
011	Charges à caractère général	14 206,07
012	Charges de personnels et frais assimilés	67 366,60
022	Dépenses imprévues	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	18 137,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
	TOTAL	99 709,67

	SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES	Réalisation 2020
70	Produits de services et ventes	2 721,00
74	Dotations / subventions / participations	85 270,00
75	Autres produits de gestion courante	0,94
77	Produits exceptionnels	28 115,43
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	26 469,00
002	Résultat fonctionnement	47 889,69
	TOTAL	190 466,06

	SECTION INVESTISSEMENT - DEPENSES	Réalisation 2020
001	Résultat investissement	17 009,26
040	Opérations d'ordre entre section	26 469,00
21	Immobilisations corporelles	87,20
23	Immobilisations en cours	0,00
	TOTAL	43 565,46

	SECTION INVESTISSEMENT - RECETTES	Réalisation 2020
021	Virement de section fonctionnement	0,00
040	Opérations d'ordre entre section	18 137,00
10	Dotations/ Fonds divers/	6 006,75
13	Subventions	0,00
	TOTAL	24 143,75

Vu les travaux du bureau syndical du 17 mars 2021
Après s'être fait présenter le compte administratif 2020,
Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve le compte administratif 2020 du budget annexe lequel peut se résumer comme suit :

BUDGET ANNEXE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DÉPENSE	RECETTE	DÉPENSE	RECETTE
Résultats reportés		47 889,69	17 009,26	
Opérations de 2020	99 709,67	142 576,37	26 556,20	24 143,75
TOTAUX	99 709,67	190 466,06	43 565,46	24 143,75
Résultats de clôture		90 756,39	19 421,71	
Restes à réaliser			43 855,11	31 082,50
TOTAUX CUMULES	99 709,67	190 466,06	87 420,57	55 226,25
RESULTATS DEFINITIFS		90 756,39	32 194,32	

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser

- arrête les résultats définitifs.

Point 7 - Délibération n° 20210407-09 - Affectation des résultats 2020 Budget annexe Aménagement Marais de Bonnefont.

Le comité syndical, à l'unanimité entière les résultats et écritures ci-dessous et autorise le Président à signer tous les documents nécessaires :

Section de fonctionnement	
A- Recettes de fonctionnement 2020	142 576,37 €
B- Dépenses de fonctionnement 2020	99 709,67 €
C- Résultats de l'exercice 2020 (=A-B)	42 866,70 €
D- Résultats reportés 2019	47 889,69 €
E- Résultats cumulés 2020 (=C+D)	90 756,39 €
Section d'investissement	
A- Recettes d'investissement 2020	24 143,75 €
B- Dépenses d'investissement 2020	26 556,20 €
C- Résultats de l'exercice 2020 (=A-B)	- 2 412,45 €
D- Résultats reportés 2019	- 17 009,26 €
E- Résultats cumulés 2020 (=C+D)	- 19 421,71 €
A- Résultat cumulé investissement 2020	- 19 421,71 €
Restes A Réaliser	
B- RAR en recettes d'investissement	32 082,50 €
C- RAR en dépenses d'investissement	43 855,11 €
D- Solde des RAR (=B-C)	-12 772,61 €
Besoin de financement de la section d'investissement	
	- 32 194,32 €
Affectation des résultats	
Couverture du besoin	32 194,32 €
Inscription au 1068	32 194,32 €
Résultats de fonctionnement reporté	58 562,07 €

Pour information :

Ecritures au BP 2021

Excédent fonctionnement (002) => 58 562,07 euros

Déficit investissement (001) => 19 421,71 euros

Affectation des résultats (1068) => 32 194,32 euros

Point 8 - Délibération n° 20210407-10 - Budget principal 2021

Le document présenté est transmis en annexe, ainsi que sa note.

Vu les travaux du bureau syndical du 17 mars 2021

Vu le débat d'orientation budgétaire 2021

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et à l'unanimité, le comité syndical décide :

- d'adopter le budget du Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval qui peut se résumer comme suit :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		534 364,07		379 438,73
Restes à réaliser			194 898,44	225 497,97
Affectation				
Prévisions 2021	1 384 657,18	850 293,11	2 220 596,94	1 810 558,68
Totaux	1 384 657,18	1 384 657,18	2 415 495,38	2 415 495,38

- de déterminer le niveau de vote : chacun des budgets 2021 est voté par chapitre en section de fonctionnement et par chapitre et opération en section d'investissement.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout actes et documents nécessaires à la mise en application de cette décision.

Point 8 - Délibération n° 20210407-11 - Budget annexe 2021. Aménagement Marais de Bonnefont

Le document présenté est transmis en annexe, ainsi que sa note.

Vu les travaux du bureau syndical du 17 mars 2021

Vu le débat d'orientation budgétaire 2021

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et à l'unanimité, le comité syndical décide :

- d'adopter le budget Aménagement Marais de Bonnefont qui peut se résumer comme suit :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		58 562,07	19 421,71	
Restes à réaliser			43 855,11	31 082,50
Affectation				32 194,32
Prévisions 2021	229 990,92	171 428,85	48 040,90	48 040,90
Totaux	229 990,92	229 990,92	111 316,72	111 316,72

- de déterminer le niveau de vote : chacun des budgets 2021 est voté par chapitre en section de fonctionnement et par chapitre et opération en section d'investissement.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout actes et documents nécessaires à la mise en application de cette décision.

C / DIVERS

Point 10 - Bilan des actions du 1^{er} trimestre 2021

A la demande de Monsieur le Président, Madame LAROUSSE Audrey présente le bilan des actions menées sur le territoire du syndicat sur le premier trimestre 2021 et les priorités d'action sur l'année.

L'ensemble des actions menées couvrent désormais la majeure partie du territoire du syndicat. Les diagnostics pour les Plans Pluriannuels de Gestion (PPG) des cours d'eau sont désormais en cours sur tous les bassins-versants pour lesquels le syndicat dispose d'une maîtrise d'ouvrage unique.

De nombreuses rencontres et échanges techniques ont eu lieu avec les partenaires techniques et permettent la mise en place de partenariat (exemple de la chambre d'agriculture du Lot, EDF, DDT19).

L'accent est mis cette année sur les diagnostics de cours d'eau, les zones humides, la restauration de la continuité écologique et l'engagement des PPG et du futur contrat de progrès territorial Cère aval, Bave, Mamoul. Un travail de partenariat et d'articulation des acteurs est à mener sur les territoires Dordogne et Maronne, avec EPIDOR et les territoires bordiers. L'organisation de la commission de bassin Dordogne/Maronne aval est rendue difficile avec la crise sanitaire.

Concernant la réserve du marais de Bonnefont, de nombreuses actions d'inventaires et échanges techniques ont eu lieu. Les priorités de l'année sont la finalisation du nouveau plan de gestion et l'organisation de la manifestation fêtant les 10 ans de la réserve.

Monsieur le Président rappelle le travail de proximité mené par les équipes auprès des communes et de l'ensemble des riverains et partenaires locaux et est très satisfait de voir que l'action du syndicat commence à irriguer la majeure partie du territoire.

Point 11- Appel à Projets « Continuités écologiques en Nouvelle Aquitaine (NA)

Monsieur le Président rappelle que lors du comité syndical du 24 mars 2021, il a été décidé de déposer une demande de financement pour des travaux de restauration de la continuité écologique des cours d'eau dans le cadre d'un appel à projets porté par la Région Nouvelle Aquitaine.

Sur la Maronne, un seul ouvrage était recensé (seuil de l'Hospital) et la rencontre avec le propriétaire avait permis son inscription à l'appel à projet. Finalement, celui-ci s'est désisté le lendemain de cette réunion et le coût de son investissement a été exclu de la demande.

Le dossier modifié a été transmis dans les temps aux services de la Région Nouvelle Aquitaine ; Il nécessitera néanmoins un complément : une attestation certifiant que ces travaux seront inscrits au budget du syndicat.

Point 12 - Délibération n° 20210407-12 – VALIDATION ET SOLLICITATION DES PARTENAIRES FINANCIERS (ETAT, REGIONS, DEPARTEMENTS ET AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE) POUR LE PROGRAMME D' ACTIONS 2021.

Suite aux validations des EPCI membres du syndicat pour les actions à mener sur leur territoire,

Suite au débat d'orientation budgétaire du 24 mars 2021,

Suite au vote du budget du syndicat,

Vu les actions et orientations engagées ou à engager sur l'ensemble des cours d'eau du territoire,

Considérant que les cinq membres du syndicat se situent sur trois départements, voire sur trois Régions distinctes,

Monsieur le Président précise que les financements sont sollicités auprès :

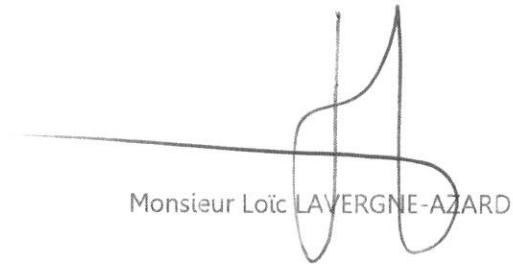
- Des Directions Départementales des Territoires Cantal, Corrèze et Lot pour l'Etat
- Des Régions Auvergne Rhône Alpes, Nouvelle Aquitaine et Occitanie
- Des Départements Cantal, Corrèze et Lot
- De l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Après présentation du programme des actions 2021, inscrit au budget 2021 et avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président, le comité syndical à l'unanimité :

- Décide de solliciter les partenaires financiers indiqués ci-dessus pour les actions 2021 sur les bases du document ci-joint ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document nécessaire pour mener à bien cette décision.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie les élus.

Fin de séance à 19h30



Monsieur Loïc LAVERGNE-AZARD